

République et Canton de Genève

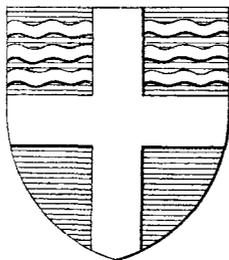
COMMUNE DE VERSOIX

Compte rendu administratif de l'exercice 1952

présenté au Conseil Municipal le 22 mai 1953

PAR

M. Emile BÖLSTERLI, Maire



1953

Renseignements utiles

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée par écrit au Maire.

Le Maire reçoit à la Mairie sur rendez-vous.

Secrétariat

Le Bureau de l'Etat Civil est ouvert tous les jours de 11 h. à 11 h. 30.

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert tous les jours de 14 à 18 h. Le samedi de 8 h. à midi seulement.

Compte de chèques postaux : I 2827.

Téléphone : 8 50 25.

Etat civil

Les mariages sont célébrés sans frais par l'Officier de l'Etat Civil ou son suppléant, le mercredi et le samedi, de 11 h. à midi. S'ils sont célébrés un autre jour ou à une autre heure, il sera exigé une finance de 20 francs.

Service incendie

En cas d'alerte :

Etat-Major : Capit. Steinmann,	N° 8 53 12
1 ^{er} Lt Alessi,	N° 8 50 45
1 ^{er} Lt Ramseyer,	N° 8 53 36
Lt Schmitt,	N° 8 50 04

Inspecteur du bétail

M. André BELET, Versoix-Bourg.

Suppléant : M. Marcel LACROIX, Mairie.

Voirie

L'enlèvement des immondices a lieu le mercredi et le samedi. Le camion passe dès 7 h. du matin, du 1^{er} avril au 30 septembre; dès 8 h., du 1^{er} octobre au 31 mars.

Le verre et la vaisselle cassés sont enlevés une fois par mois, le premier lundi.

L'usage des poubelles de métal est seul autorisé, à l'exclusion de caisses de bois ou d'emballages qui présentent un danger pour le personnel de la Voirie.

(Suite : page 3 de la couverture.)

République et Canton de Genève

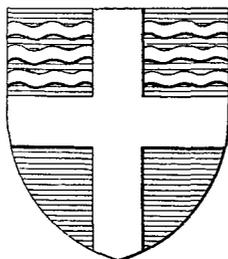
COMMUNE DE VERSOIX

Compte rendu administratif de l'exercice 1952

présenté au Conseil Municipal le 22 mai 1953

PAR

M. Emile BÖLSTERLI, Maire



1953

CONSEIL MUNICIPAL

élu les 5 et 6 mai 1951

Parti Radical : *Entré au Conseil en :*

MM. JUNG, Charles,	1939
KREBS, Frédéric,	1947
LEYVRAZ, André,	1951
RAMSEYER, Henri,	1947
COURTOIS, René,	1951
STEINMANN, Edouard,	1939 et 1946

Parti Indépendant et Chrétien-social :

MM. SCHMITT, Joseph,	1943 et 1951
MACHERET, Marius,	1942 et 1951
PICCOT, Lucien,	1947
GRENIER, Louis,	1951

Entente communale :

MM. BÉCHLER, Irénée,	1943
BOPP, Eugène,	1943
CHOLLET, Alphonse,	1935 et 1947

Parti National-Démocratique :

MM. GOLAY, Edouard,	1943
GENEQUAND, Noël,	1939 et 1951

Aux élections administratives des 26 et 27 mai 1941, ont été élus :

Maire : M. Emile BÖLSTERLI.

Adjoints : MM. Jean-P. FERRIER et †Arsène LEHMANN.

Composition des Commissions :

Commission des Finances : MM. BÖLSTERLI, FERRIER, †LEHMANN, CHOLLET, GENEQUAND, GRENIER, JUNG, LEYVRAZ, PICCOT et STEINMANN.

Commission des Travaux : MM. BÖLSTERLI, FERRIER, †LEHMANN, BÉCHLER, BOPP, COURTOIS, GOLAY, KREBS, MACHERET, RAMSEYER et SCHMITT.

Répartition des fonctions administratives :

M. BÖLSTERLI : Mairie, Finances, Commission taxatrice, Electricité, Suppléance de l'Etat Civil, Affaires militaires, Cimetière, Bienfaisance.

M. FERRIER : Police, Service du feu, Etat Civil.

†M. LEHMANN : Routes et travaux, Bâtiments, Voirie.

Secrétaire de la Mairie et du Conseil municipal :

M. LACROIX : Secrétariat et suppléance de l'Etat Civil.

Compte rendu administratif et financier

de l'Exercice 1952

MESSIEURS LES CONSEILLERS,

En vous présentant ce soir mon 6^{me} compte-rendu administratif et financier, je veux tout d'abord rappeler la mémoire de notre regretté collègue et ami, M. l'adjoint Arsène Lehmann, ravi brutalement à l'affection des siens et de notre commune tout entière au matin du Vendredi-Saint, à l'âge de 38 ans.

C'est en 1939 que M. Arsène Lehmann entra au Conseil municipal. En 1951, les citoyens versoisiens l'appelèrent aux fonctions d'adjoint délégué aux travaux.

Organisateur remarquable, travailleur infatigable, homme intègre et toujours serviable, Arsène Lehmann mit ses belles qualités au service de notre communauté.

Il s'intéressa à la vie de plusieurs sociétés locales, où il joua un rôle de premier plan.

Le souvenir et l'exemple de cet homme de cœur, de cet excellent citoyen, fauché à la fleur de l'âge, en pleine activité, resteront dans nos mémoires.

Au nom de toute la population versoisienne, nous réitérons à sa famille, particulièrement à son épouse et à ses deux enfants, notre profonde et sincère sympathie.

Notre commune a connu au cours de l'été dernier des jours d'angoisse. Ce fut tout d'abord la fièvre aphteuse qui, en mai, anéantissait les troupeaux de deux fermes de Sauverny. Grâce aux énergiques mesures sanitaires qui furent prises, en particulier la vaccination de tout le bétail, ce fléau fut écarté des autres exploitations.

Au début de juin, nous apprenions avec stupeur qu'un élève de nos écoles, le jeune Noldy Cornu, habitant chez ses parents à Coppet, était atteint de la poliomyélite. Ce terrible mal devait l'emporter en quelques jours.

La classe qu'il fréquentait fut fermée pendant deux semaines, mais le jour de la rentrée des élèves, un nouveau cas, heureusement bénin, était signalé. En l'espace de quelques semaines, d'autres

enfants furent atteints par cette terrible maladie. Par mesure de prudence, l'école tout entière fut fermée et toutes les manifestations communales supprimées. Le départ de nos petits colons pour Gryon fut retardé d'un mois.

La dernière victime fut un jeune boulanger, M. Théophile Bièri. Malgré les soins prodigués, il décéda à l'Hôpital cantonal, où il avait été transporté.

Nous réitérons aux familles douloureusement touchées l'assurance de notre profonde sympathie.

Situation financière

Une fois encore, nous avons le plaisir de vous annoncer que le résultat financier de l'exercice écoulé a été excellent. En effet, malgré le vote de plusieurs crédits supplémentaires, nous enregistrons un boni de Fr. 57.468,63.

Il faut signaler que si nous avons réalisé des économies sur certains postes du budget, c'est surtout grâce au rendement des centimes additionnels, qui s'est maintenu au niveau de ces dernières années, que nous devons ce résultat favorable.

Cette somme a été portée au crédit de notre compte de dépôt à la Caisse de l'Etat.

Notre réserve, qui atteint actuellement près de Fr. 200.000,— peut paraître importante. Cependant, lorsqu'on songe aux grands travaux auxquels notre commune sera tôt au tard appelée à participer ; construction de logements à loyer bon marché - création d'égouts - épuration des eaux usées - amélioration du réseau routier, etc. nous nous rendons compte que cette somme sera vite absorbée et qu'elle sera nettement insuffisante pour couvrir les frais à engager.

Bâtiments communaux

Nous devons consacrer près de Fr. 20.000,— à l'entretien de nos bâtiments communaux.

La salle de gymnastique et ses annexes, construites en 1935-1936, n'avaient encore nécessité aucune réparation. Les peintures intérieures étaient défraîchies et attaquées par le salpêtre en de nombreux endroits. Aussi avons-nous prévu au budget la somme nécessaire à leur remise en état. Ce travail a été effectué pendant les vacances d'été. Nous avons profité de ces réparations pour remplacer une bande de cork-linoléum devant les portes des vestiaires, où des infiltrations d'eau s'étaient produites.

La toiture de la salle de gymnastique a besoin également d'une sérieuse remise en état. Nous l'avons examinée avec un spécialiste et avons constaté qu'un léger affaissement s'était produit dans sa partie centrale, de sorte que l'eau y stationne et ne parvient plus à s'écouler normalement par les chénaux. Le travail nécessaire sera effectué au cours de ce prochain été.

Les lavabos de l'école primaire qui étaient insuffisants ont été remplacés par une installation plus moderne.

La classe de M^{me} Audergon, dont la peinture était très sombre, a été entièrement rénovée ; toutes les salles d'étude se trouvent ainsi remises à neuf. Il ne reste plus que les corridors de l'école primaire à repeindre. Cependant, il n'y a pas urgence à exécuter ce travail.

L'entrée du bâtiment de la Mairie, ainsi que la cage de l'escalier et les corridors, ont été également repeints. Ce travail était prévu depuis plusieurs années. Les rayonnages disparates sur le palier du premier étage ont été remplacés par une armoire neuve plus pratique et plus esthétique. La cuisine de la concierge a été rafraîchie.

La classe de M^{me} Audergon a été dotée d'un mobilier neuf, l'ancien étant vétuste et démodé. L'ameublement de la salle des maîtresses, dans la nouvelle école enfantine, a été complété et des chaises ont été achetées pour la salle de la Mairie.

En résumé, au cours de cet exercice, nous avons fait un gros effort pour maintenir nos bâtiments en parfait état d'entretien.

Chemins communaux

Nous avons retrouvé nos chemins en assez bon état à la fin de l'hiver, ce qui nous a dispensé de les goudronner à chaud cet été. Par contre, il se trouve toujours des nids de poules à réparer, des parties délitées à consolider, des fouilles à recharger et nous avons utilisé pour ce travail 10.270 kg. de sapa.

La surface de nos pelouses, parcs, terrains de sport, a sensiblement augmenté au cours de ces dernières années. Aussi, leur entretien, particulièrement le fauchage de l'herbe qui doit être effectué plusieurs fois durant la saison, posait un problème à la Mairie. En effet, le travail à bras nécessite une grosse main d'œuvre et nos agriculteurs ne sont pas toujours disponibles pour un fauchage urgent ; aussi avons-nous fait l'acquisition d'une moto-faucheuse qui nous a donné entière satisfaction.

Nous avons chargé la Maison Spinedi de la réfection complète des trottoirs de la rampe de la gare. De nouvelles bordures de granit ont été posées, les courbes ont été améliorées, le sol recouvert d'un tapis bitumeux, et l'aspect de cette artère particulièrement fréquentée s'en est trouvée grandement amélioré. De son côté, le Service fédéral des constructions a pris à sa charge les frais d'édition d'un muret surmonté d'un treillage en bordure du jardin de la Poste.

L'Entreprise Spinedi a également rechargé, cylindré et goudronné le dernier tronçon du chemin Ravoux ainsi que celui du Biolay, du carrefour de l'avenue du Lac au chemin de l'Etrat. Rappelons que le chemin du Biolay se trouvait en contre-bas des

terrains avoisinants, son niveau avait déjà été rehaussé par l'apport de nombreux camions de matière. Néanmoins, sa chaussée souffrait d'un excès d'humidité. C'est pourquoi, afin d'assainir définitivement cette route, nous avons décidé de créer des canalisations qui ont été reliées au collecteur de drainage voisin.

La partie sud du quai a été achevée et son niveau sensiblement abaissé et amélioré de façon à faciliter la pose du podium.

De nombreux autres travaux de moindre importance ont encore été exécutés. Nous ne reviendrons que sur les principaux : la clôture du terrain de l'avenue Deshusses a été prolongée, avec la participation du propriétaire voisin, jusqu'à la route de Suisse. Les bancs du quai et du préau de l'école ont été remis en état et vernis. L'écoulement de la fontaine de la place Bordier a été remplacé par une canalisation métallique de plus forte section.

Nous avons poursuivi notre effort en matière de signalisation routière en particulier aux croisées de la route de Sauverny et de l'Etrat, à l'avenue du Lac, dans la traversée de la cour des fermes du Château de Chavannes et à la rue des Moulins. Des signaux „Stop“ ont été installés aux débouchés sur la route de Suisse des chemins de Pont-Céard, Argand et des ruelles du quai. D'autre part, sur la demande du Département de Justice et Police, nous avons fait remplacer quelques écritaux qui n'étaient pas conformes à la nouvelle signalisation routière.

La voûte du pont de la Bécassière menaçant de s'abattre, nous nous sommes trouvés dans l'obligation de la faire renforcer. Enfin, les chemins de Sauverny qui avaient été gravelés ont été cylindrés.

Terrain de sport

Le vestiaire de bois de l'ancien terrain de sport a été transféré sur le stade et une partie a été aménagée pour recevoir les engins des gymnastes.

A l'occasion de leur fête cantonale, notre nouveau terrain de sport a reçu les pupilles du canton de Genève. Cette manifestation, parfaitement organisée par la section de Versoix de la S. F. G., a remporté un magnifique succès.

Cette fête, favorisée par le beau temps, nous a démontré que le stade n'était pas trop grand pour des manifestations de ce genre. Cette constatation a déterminé la commission des travaux à renoncer à implanter sur le stade le court de tennis projeté, afin de réserver les dégagements nécessaires. Elle a préféré la parcelle communale dite du Levant, à proximité de la route de Saint-Loup, juste au-dessous du canal, pour cette construction.

Il avait été décidé que le tennis serait construit au cours de l'hiver par le personnel communal, mais de longs mois de pluie, puis de gel, n'ont pas permis de réaliser ce projet. Comme, dès les

premiers beaux jours, nos cantonniers sont mobilisés pour les différents travaux d'entretien, nous avons finalement confié cette construction à la Maison Jacquet, qui en avait d'ailleurs fait l'étude. M. M. Ethenoz a été chargé de la fourniture et de la pose de toute la partie métallique. Les travaux sont actuellement terminés et ce court sera loué au Tennis-Club de Versoix, qui en assumera l'entretien.

Podium

Le podium, dont la construction avait été décidée par le Conseil, a été utilisé pour la première fois lors de la fête cantonale des pupilles. Conçue d'une manière pratique par M. Eugène Bopp, cette estrade rendra des services lors de nos manifestations communales.

Canal

Comme nous le disions déjà dans notre précédent rapport, la canalisation d'eau du canal de la route de Saint-Loup, la seule qui soit communale, était à peu près entièrement obstruée par le tuf.

M. Mulheim, qui désirait remettre en action la fontaine de son immeuble de la rampe de la Gare, nous a proposé de se charger, à frais partagés, du détartrage de la conduite. Ce travail s'est révélé assez compliqué, il a cependant donné les résultats que nous attendions.

Actuellement, les abonnés branchés sur cette canalisation reçoivent suffisamment d'eau.

Ports et jetées

Les fortes bises qui ont soufflé alors que le niveau du lac était très haut ont causé des dégâts aux ports et aux jetées.

A Port-Choiseul, nous avons dû faire procéder à une petite réfection du mur et à la remise en état de la pelouse mise à mal par les vagues. A la jetée, les dégâts ont été beaucoup plus importants. Des moises et des fers d'ancrage avaient cédé, laissant de nombreux blocs glisser au lac. La Maison Drivet a remis le tout en parfait état. Dès les hautes eaux, l'enrochement de protection sera encore renforcé par l'apport d'une centaine de m³ de gros blocs.

Pour répondre aux vœux de l'Association des Intérêts de Versoix-la-Ville, un des pontons du Vieux-Port a été entièrement reconstruit et sensiblement prolongé. Des blocs qui gênaient l'accès aux embarcations ont été enlevés.

Cimetière

M. Grundmann continue à assumer avec la même conscience la charge de jardinier-fossoyeur du cimetière. Nous avons enregistré 26 inhumations au cours de l'année écoulée. Quatre concessions ont été renouvelées.

Ecoles

M^{lle} Suzanne Mehling ayant quitté l'enseignement, c'est M^{lle} Charbon qui a été appelée à la remplacer. D'autre part, M. Raymond Uldry, nommé tuteur général, a été remplacé par M. Roger Nussbaum, inspecteur d'écoles.

Le nombre des écoliers a augmenté de 12 au cours de la dernière année scolaire. Au 1^{er} mai, l'effectif était le suivant :

	Filles	Garçons	Total
Classe de M. Dentand,	14	12	26
» M. Probst,	13	18	31
» M. Tochon,	11	17	28
» M ^{me} Bacher,	18	14	32
» M ^{lle} Vachoux,	14	19	33
» M ^{me} Steffen,	18	14	32
» M ^{me} Audergon,	14	18	32

Ecole enfantine :

Classe de M ^{lle} Zingre,	20	15	35
» M ^{lle} Charbon,	11	15	26

Ecole de Chavannes :

Classe de M ^{me} Coindet,	6	5	11
Totaux	139	147	286

L'épidémie de poliomyélite a malheureusement entraîné la suppression des courses scolaires et de la fête des Promotions. Le palmarès a été publié dans le journal local et les prix ont été adressés par la poste aux bénéficiaires.

En compensation, peu après la rentrée de septembre, tous les écoliers ont été conduits, en autocars, à une représentation du cirque Knie. Au passage, ils ont visité les installations de l'aéroport de Cointrin.

Les enfants ont été enchantés de cet après-midi récréatif, à la fin duquel ils ont reçu un cornet de pâtisserie.

Personnel communal

Afin de tenir compte de l'augmentation du coût de la vie, le Conseil municipal a décidé, d'entente avec le personnel communal, d'augmenter sensiblement le montant des retraites. Précisons que la limite d'âge a été portée à 65 ans et que les intéressés participent pour le 50 % au paiement des primes.

Sapeurs-pompiers

La compagnie avait au 31 décembre 1952 un effectif de 4 officiers, 14 sous-officiers et 32 sapeurs, ainsi qu'un médecin. Elle a

accueilli dans ses rangs six nouveaux sapeurs, MM. Alessi Gilbert, Fragnières Francis, Imesch Siegfried, Novarina André, Salina Henri et Tchamkerten Diran.

Afin de combler des vides, les caporaux Belet André, Cohanier Henri et Gouillon Edmond ont été promus sergents.

Un cours de cadres a été organisé par l'Etat-major, au début de l'automne, à la fin duquel les sapeurs Grenier Louis, Joye André, Lacroix Emile, Moret André, Nicollin Albert et Wicht Charles ont été nommés caporaux.

La compagnie s'est entraînée au cours de six exercices. Son matériel a été complété par l'achat de 100 mètres de courses, et d'un nouveau char. La magnéto de la moto-pompe a été remplacée.

Nous n'avons pas eu de graves sinistres à déplorer cette année, cependant la compagnie est intervenue avec rapidité et succès pour quelques feux de cheminées ou commencements d'incendie.

Notre commune possède une compagnie de sapeurs-pompiers bien commandée et parfaitement entraînée.

Police

M. Alfred Reguin a assuré à nouveau la police du Vieux-Port. Son travail s'est révélé utile et nous a donné entière satisfaction.

Notre Mairie entretient les meilleurs rapports avec M. le sous-brigadier Girardet, chef du poste de gendarmerie de Versoix, et ses deux collaborateurs MM. les gendarmes Gendre et Ray.

Nous les remercions pour leur dévouement et les précieux services qu'ils nous rendent.

Etat-civil

Le mouvement de l'état-civil au cours de l'année 1952 a été le suivant :

mariages,	48
naissances,	6
décès,	13

Le Registre des familles compte 922 feuillets.

Statistique et recensement

Selon le dernier rapport du Conseil d'Etat, la population de la Commune de Versoix, au 31 décembre 1952, se répartissaient de la manière suivante :

	Masculins	Féminins	Total
Protestants,	634	657	1291
Catholiques-romains,	399	318	917
Israélites,	22	9	31
Divers et sans religion,	129	183	312
	1184	1367	2551

Nombre de foyer : 735

En 10 ans, la population de Versoix s'est accrue de 444 habitants. En 1942, il avait été dénombré 2107 habitants répartis entre 634 ménages.

Legs Birkigt

Au début de cette année, notre commune a perdu en la personne de M. Marc Birkigt un savant qui honorait grandement notre pays. Il a tenu à témoigner l'intérêt qu'il portait à Versoix en léguant à la commune une somme de Fr. 50.000,— en faveur de ses œuvres de bienfaisance.

L'affectation définitive de ce legs sera réglée d'entente avec la famille de M. Birkigt.

Etudes en cours

Les tractations en vue de la réfection de l'avenue de Richelien ont peu progressé. L'étude du géomètre a pris beaucoup plus de temps que nous le pensions. Elle a confirmé nos prévisions, c'est à dire que pour obtenir un résultat satisfaisant, la dépense à engager est élevée. Afin de pouvoir discuter en pleine connaissance de cause et renseigner chacun avec précision sur le montant de sa participation, nous avons demandé à M. Guibert, géomètre, d'établir un tableau de répartition sur la base de normes déjà appliquées dans des cas analogues. Cette étude, qui vient de nous parvenir, a été transmise à l'Association des Intérêts de Richelien.

Quant à la passerelle destinée à relier la route de Ferney à la gare par le plus court chemin, la Municipalité s'est heurtée à de sérieuses difficultés en ce qui concerne la réalisation du tracé prévu. Aussi se trouve-t-elle dans l'obligation de reprendre cette étude sur d'autres bases.

Le problème du logement est resté en suspens. La demande de logements à prix modérés reste très forte.

L'élargissement et la reconstruction du Bourg n'ont pas davantage avancé, mais M. le Conseiller d'Etat Casai a déclaré récemment, lors d'une séance de la Fondation pour la reconstruction du Bourg de Versoix, que les travaux pourraient être entrepris prochainement.

Morcellement du domaine de St-Loup

Le domaine de Saint-Loup a été partagé entre trois acquéreurs. L'Etat a acheté les forêts, un agriculteur la ferme et les terres essentiellement agricoles, et un financier le parc et la grande parcelle au-devant du château. Ce dernier lot est destiné à être morcelé.

Le château a été démoli vers la fin de l'automne. Il se trouvait dans un état de délabrement tel que sa restauration aurait entraîné des frais considérables.

Le morcellement du terrain, qui a fait l'objet d'un plan agréé par le Service cantonal de l'urbanisme, est en cours. Chaque parcelle aura à proximité l'égout, l'eau, l'électricité et le téléphone.

Deux chemins transversaux reliant le chemin Louis-Dégallier à la route de Saint-Loup sont en voie d'achèvement. Ils sont construits selon des données fournies par la Mairie et le Conseil municipal a admis le principe de leur incorporation au domaine public communal, après reconnaissance des travaux.

Nous nous plaignons à reconnaître que ces chemins sont construits avec beaucoup de soin, sous la surveillance de la Mairie. Ils comportent un solide empiècement fait de boulets provenant de la démolition du château ou de chaille du Jura. La chaussée une fois terminée sera goudronnée. Toutes les traversées de route pour le passage des canalisations sont préparées d'avance.

Le morcellement de Saint-Loup va permettre la construction de 23 villas dans un site idéal et contribuer au développement de la commune.

Egouts

La question des égouts reste le gros soucis de la Municipalité. A la suite de l'épidémie de poliomyélite de l'an dernier, le Service d'Hygiène a cherché à connaître les raisons du développement de cette maladie dans notre région, son mode de transmission et le moyen d'y parer. La pollution des eaux du lac par les égouts a particulièrement retenu l'attention des chimistes cantonaux. Comme première mesure de protection, le professeur Grasset, directeur de l'Institut d'hygiène, a demandé à la commune de procéder à la désinfection de ses égouts. Ce travail a été effectué à l'aide d'une solution fortement concentrée d'eau de Javel et selon les instructions du directeur du Service des eaux et de l'ingénieur d'une maison spécialisée.

Cette désinfection générale nous a permis de repérer tous les égouts de la commune, dont le réseau est très dense, et de constater qu'ils étaient en bon état de fonctionnement et d'entretien. Le seul reproche à leur faire, et il est malheureusement très grave, c'est qu'ils se déversent tous dans le lac sans la moindre épuration.

Cette situation n'est pas seulement celle de notre commune, mais celle de toutes les villes et villages du bassin du Léman.

A ce propos, nous croyons intéressant de citer une partie de la réponse de M. Casaï, président du Département des Travaux publics, à l'interpellation de M. le député Jean Dutoit, devant le Grand Conseil (Séance du 20 décembre 1952).

« Pour ce qui est du cas de Versoix, je rappelle que nous avons opéré cette année un grand nombre de prélèvements d'eau et fait exécuter toutes les analyses nécessaires, à la suite de quoi il est apparu très nettement que le danger, le foyer de pollution, se

trouve non en territoire suisse mais au-delà de la frontière. Comme le dit fort justement M. le Dr Audéoud, l'établissement d'une coordination est nécessaire avec nos voisins. Nous avons déjà pris contact avec eux et les discussions sont en cours. Naturellement nous ne pouvons pas, comme si c'était chez nous, les obliger à faire tels ou tels travaux, mais je puis dire que la meilleure volonté existe entre tous les riverains. Si nous avons demandé un crédit de Fr. 50.000.—, c'est précisément pour pouvoir créer régulièrement cette commission, laquelle s'est déjà mise au travail.

Elle étudiera sur place tous les aspects du problème et fera un rapport complet sur la situation et les risques, voire les dangers qui peuvent exister pour la population. Nous espérons que vous nous suivrez aussi lorsque nous demanderons les crédits nécessaires pour les travaux indispensables. »

En ce qui nous concerne, nous attendons avec impatience les résultats de cette étude et nous sommes décidés à appliquer les mesures qui nous seront proposées pour améliorer la situation et éviter le retour de cette terrible épidémie.

Messieurs les conseillers,

En terminant ce rapport, je tiens à vous remercier sincèrement de votre précieux appui et de l'excellent esprit que vous apportez lors de nos discussions.

J'exprime ma vive reconnaissance à M. Jean-P. Ferrier, adjoint, ainsi qu'à notre dévoué secrétaire communal, M. Marcel Lacroix, pour leur précieuse collaboration et j'adresse une pensée émue à notre regretté ami M. Arsène Lehmann.

Versoix, le 22 mai 1953.

E. BÖLSTERLI, *maire*.

ALLOCATIONS EN 1952

Union Instrumentale	Fr.	600,—
Société Fédérale de Gymnastique	»	400,—
Compagnie des Sapeurs-Pompiers	»	350,—
Football-Club.	»	200,—
Société de Sauvetage	»	200,—
Hospice Général	»	100,—
Sanatorim populaire genevois Montana	»	100,—
Intérêts de Genève	»	50,—
Bien des aveugles, Pour l'Avenir, etc.	»	40,—
Total.		<u>Fr. 2.140,—</u>

COMPTE DE DÉPOT A LA CAISSE DE L'ÉTAT

Solde de l'exercice précédent	Fr.	41.954,95	
Boni de l'exercice 1951	»	98.564,10	
Intérêt 1951, 3 0/0.	»	2.669,30	
Solde école enfantine			Fr. 2.936,—
Solde au 31 décembre 1952			» 140.249,35
		<u>Fr. 143.185,35</u>	<u>Fr. 143.185,35</u>

FONDS DE BIENFAISANCE

Solde de l'exercice précédent	Fr.	1.995,44	
Dons	»	25,—	
1/2 produit du tronc des mariages	»	102,—	
Intérêts de l'année.	»	52,12	
Secours versés en 1952			Fr. 354,88
Solde carnet et caisse			» 1.819,68
		<u>Fr. 2.174,56</u>	<u>Fr 2.174,56</u>

FONDS DE COURSES SCOLAIRES

Carnet d'Epargne au 31 décembre 1952	Fr.	4.257,13
Lettre de gage à la Caisse hypothécaire	»	2.000,—
Total		<u>Fr. 6.257,13</u>

PRIX LACHENAL

Carnet à la Caisse d'Epargne	Fr.	568,50
--	-----	--------

Compte des recettes et des dépenses

RECETTES

No		
10.	Répartition de la taxe sur les compagnies d'assurances	Fr. 4.791,50
11.	50 % des permissions spéciales de cafés	» 208,50
13.	Produit de la taxe fixe	» 41.393,50
14.	Centimes additionnels	» 197.009,45
15.	Répartition annuelle de la Caisse hypothécaire	» 5.886,—
16.	Produit des locations	» 7.554,60
20.	Amendes perçues par la Mairie	» 2.579,25
21.	Produit des concessions du cimetière	» 1.000,—
22.	Recettes éventuelles	» 2.006,50
23.	Produit de l'Etat civil	» 317,—
27.	Aide à la Vieillesse	» 45.968,90
28.	Concessions d'eau du canal	» 2.080,—
29.	Produit des inhumations	» 800,—
30.	Répartition des Services Industriels	» 7.924,45
31.	Produit des écolages	» 480,—
32.	Amendes perçues par l'Etat	» 849,65
33.	Subsides pour reboisement	» 2.773,60
34.	Subvention du Sport-Toto	» 2.500,—
	Total des recettes	Fr. <u>293.122,90</u>

Total des Recettes	Fr. 293.122,90
Total des Dépenses	» <u>235.654,20</u>
Excédent des recettes	Fr. <u>57.468,65</u>

de la Commune de Versoix pour 1952

DÉPENSES

No		Fr.	
2.	Contribution foncière des biens communaux	335,85	
3.	Assurance contre l'incendie	382,55	»
4.	Frais de bureau	1.466,80	»
5.	Traitement des employés de la Mairie	6.020,10	»
6.	Imprimés et formules fournis par le Département	35,—	»
7.	Frais de reliures	40,—	»
8.	Frais d'affichage	180,—	»
9.	Indemnité à l'inspecteur du bétail	105,—	»
10.	Frais de régie du cimetière	2.801,80	»
11.	Entretien des fontaines	515,—	»
12.	Secours contre l'incendie	4.250,75	»
13.	Entretien des chemins communaux	69.584,20	»
14.	Fermage de la voirie	5.000,—	»
15.	Fourniture d'eau	1.287,95	»
16.	Eclairage des routes	3.444,65	»
17.	Entretien des bâtiments communaux	19.703,15	»
18.	Chauffage des bâtiments communaux	11.961,60	»
19.	Eclairage des bâtiments communaux	1.757,25	»
20.	Mobilier des écoles	6.713,60	»
21.	Traitement des concierges	3.332,04	»
24.	Entretien et renouvellement de la bibliothèque	272,50	»
25.	Fête des écoles	1.923,60	»
28.	Entretien des lignes de tir	395,35	»
29.	Abonnement téléphone et télédiffusion	588,90	»
33.	Dépenses imprévues	4.922,40	»
40.	Police du Vieux-Port	588,—	»
40.	Frais pour l'Etat civil	1.590,25	»
42.	Aide à la Vieillesse	45.968,90	»
43.	Assurance scolaire des indigents	639,—	»
44.	Salaires de base des employés communaux	10.024,45	»
45.	Assurances diverses et retraites	3.396,40	»
46.	Ecole de Chavannes	1.200,—	»
47.	Allocations diverses	2.140,—	»
48.	Allocation aux Colonies de vacances	1.500,—	»
49.	Indemnité à la Municipalité	3.600,—	»
50.	Allocations vie-chère au personnel	14.167,60	»
51.	Cotisations A. V. S. et A. F.	2.260,30	»
52.	Frais de reboisement	1.560,—	»

Total des dépenses Fr. 235.654,25

Rapport de la Commission des Finances

La Commission des Finances a procédé le 28 avril 1953 à la vérification des comptes de la commune pour l'exercice 1952. Dans ce but elle a fait de nombreux sondages parmi les pièces comptables présentées et contrôlé les livres de comptabilité. Toutes les écritures ont été reconnues parfaitement conformes.

La Commission demande donc au Conseil municipal de donner décharge à l'Administration pour sa gestion et d'approuver les comptes de 1952 accusant :

aux recettes	Fr 293.122,90
aux dépenses	» 235.654,25
d'où boni de	<u>Fr. 57.468,65</u>

Elle profite de cette occasion pour remercier Monsieur le Maire et MM. les Adjoints pour tout le soin qu'ils apportent à la bonne administration des affaires communales et félicite M Lacroix, secrétaire, pour la parfaite tenue de ses livres.

Le rapporteur : André LEYVRAZ

Le Conseil,
vu les rapports administratifs et financiers de l'exercice 1952
présentés par M. le Maire ;
sur la proposition de la Commission des finances ;
A l'unanimité ;

Arrête :

1. Les rapports présentés par M. le Maire sont adoptés ;
2. Les comptes de l'exercice 1952 :

avec Fr. 293.122,90 aux recettes,
et Fr. 235.654,25 aux dépenses,

soit avec Fr. 57.468,65 d'excédent de recette
sont approuvés.

3. Décharge est donnée à M le Maire pour sa gestion. Le Conseil municipal lui exprime, ainsi qu'à MM. les Adjoints, sa gratitude pour tout le dévouement apporté à la bonne gestion des affaires communales.

Versoix, le 23 mai 1953.

Certifié conforme au procès-verbal,
E. BÖLSTERLI, *maire*



Logis-pension

Le Maire rappelle que toute personne qui donne a prix d'argent la nourriture ou le logement, même à un seul pensionnaire, est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police. Cette autorisation sera rendue à la Mairie quand il n'en sera plus fait usage. A défaut, la taxe fixe continuera à être perçue.

Fouilles sur la voie publique

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation écrite de la Mairie.

Emoluments de mairie

- Certificat de vie, 1 fr.
- Certificat de bonne vie et mœurs, 1 fr.
- Déclarations diverses, 1 fr.
- Légalisations, 1 fr.
- Extrait d'acte de naissance, 2 fr. 50.
- Extrait d'acte de décès, 2 fr. 50.
- Extrait d'acte de mariage, 3 fr.
- Extrait du registre des familles, 3 fr. 50.

Loi sur les routes de 1918

Les propriétaires sont tenus de couper à une hauteur de 4 m. au-dessus du sol toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies doivent être taillées, avant le 1^{er} juillet, à une hauteur qui ne doit pas dépasser 1 m. 50 au-dessus du niveau du chemin. Dans les courbes et à l'intersection des routes la hauteur est réduite à 1 m.

Inhumations

En cas de décès, prévenir immédiatement la Mairie, qui se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

On est prié de se munir des pièces d'Etat Civil indispensables, acte de naissance ou livret de famille.

Concessionnaire officiel : Pompes Funèbres Générales, S. A., 19, rue du Rhône. Tél. 4 12 12.

Bibliothèque communale

Service de distribution : Mercredi, de 16 h. à 17 h.